

Barème de cotisation 2023.

Associations / Effectifs

< 5 ETP → 200 €
5 à 9 ETP → 400 €
10 à 49 ETP → 650 €
50 à 250 ETP → 1 000,00 €
> à 250 ETP → 1 250,00 €

Coopératives, Entreprises Sociales, Fondations/CA

CA < 2 M € → 500 €
CA 2 à 50 M € → 1 250 €
CA 50 à 1 500 M € → 2 750 €
> à 1500 M € → 4 250 €

MUTUELLES (Régionale ou locale, Union territoriale,
Mutuelle Santé, Mutuelle d'Assurance)

Par département → 1000 €

Regroupements

Associations / Effectifs et par
département

< 2 → 100 €
2 à 10 → 200 €
> à 10 → 300 €

Coopératives, entreprises sociales,
fondations / Par département

→ 300 €